



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina



Nature & Progrès Aude

Association de développement
et promotion de l'Agroécologie
pour la protection de l'environnement

Maison Paysanne 12 Rue des Genêts 11 300 LIMOUX
confederationpaysanne11@orange.fr – <http://adonf11.org>
np11@laposte.net - 04 68 20 94 75 – www.np11.org

Membres du collectif NOPALME (*Nouvelles Orientations Pour des Alternatives Locales en MEditerranée*), la Confédération Paysanne et Nature & Progrès œuvrent pour le maintien et le développement d'une agriculture paysanne, écologique, qui soit moteur du territoire et réponde aux préoccupations de ses habitants.

Nous agissons ainsi pour la souveraineté alimentaire et l'intégration de l'agriculture au tissu socio-économique local par :

- des actions syndicales de défense des droits des agriculteurs à exercer leurs métiers de façon responsable, indépendante et valorisante
- le travail de fond redéveloppant le maillage territorial de production nourricière (installation, diversification)
- la mise en œuvre de pratiques agronomiques écologiques
- la mise en relation des producteurs, des transformateurs et des consommateurs
- la sensibilisation, l'information et la formation tous publics

Confrontés aux réalités de terrain, nous relevons un manque constant de moyens engagés par les collectivités pour permettre une véritable évolution de l'agriculture vers un modèle durable. Cela entraîne des pertes significatives d'emplois, compétences, savoir-faire et une déstructuration des systèmes socio-économiques ruraux.

L'EXTENSION DU PORT AU REGARD DE L'AGRICULTURE



Augmenter la capacité du port de Port la Nouvelle (PLN) c'est juger qu'une augmentation de son trafic est prévisible, possible et souhaitable, que vont se créer de nouveaux marchés ou un transfert de trafic provenant d'autres ports ou voies de transport, et qu'un développement de la production qui transite par le port est envisageable.

En ce qui concerne l'activité agro-alimentaire, le bilan de ce qui peut être exporté et ce qui sera importé détermine l'impact sur l'économie agricole de notre pays.

Pour considérer la pertinence du projet, il faut que ce bilan soit étudié, et que l'on regarde si les sommes investies justifient un tel agrandissement au regard des externalités négatives.

COMPLÉMENTARITÉ DES PORTS (page 16 du dossier du Conseil Régional)

Le dossier explique que PLN gardera des capacités d'import-export de produits de rotation lente et à faible valeur ajoutée comme les céréales -grains, farine- et le vin en vrac. Les fruits et légumes, viandes, produits laitiers continueront d'être traités sur Sète ou Port Vendres.

Les atouts de PLN face à Sète sont difficiles à cerner. Pour la production céréalière du Lauragais ou de Midi Pyrénées, la distance est sensiblement la même. Seul le vin des Pyrénées Orientales a un avantage de distance, mais la production des P.O. est insuffisante pour l'export.

Sète est à proximité du sillon rhodanien pour le commerce avec le nord de l'Europe. La connexion fluviale par le canal reliant Sète au Rhône se prête justement aux rotations lentes. **Ni le canal, ni le port de Sète ne sont saturés et l'avantage va très nettement au port de Sète**, où les investissements sont déjà réalisés (dont les installations portuaires et frigorifiques prévues pour les fruits et légumes d'Agrexco qui a fait faillite).

DURABILITÉ (p. 21)

Le transport longue distance est contraire aux relocalisations, **augmente les émissions de CO₂**, la consommation d'hydrocarbure, les risques de pollution en mer et sur la côte, et met en péril la pêche côtière locale comme les ressources naturelles des pays producteurs, etc.

Ce projet peut-il s'inscrire dans les objectifs de l'agenda 21 auquel il fait référence ?

Augmenter le trafic, c'est accroître la capacité du transport routier et ferroviaire, déjà congestionné (p. 21), ce qui entraînera la **destruction de surfaces agricoles** pour élargir les routes et construire la ligne LGV, alors même que l'Aude a vu disparaître 6% (14 500 Ha) de son territoire agricole en 10 ans, 2 fois plus que la moyenne française (*Conseil Général de l'Aude*, oct 2012). D'après la SAFER une ligne LGV amputerait la région LR de 4 600 Ha de terres agricoles auxquels il faudrait encore ajouter l'élargissement de l'autoroute.

AGIR POUR LES FILIÈRES (p. 21)

96% des entreprises agricoles du LR ayant moins de 10 salariés, il y a peu d'intérêt, mais beaucoup de risques à les **mettre en compétition dans le marché international**.

Page 4, il est mentionné « *le basculement de l'économie mondiale vers le Pacifique et la Chine* ». La question est de savoir si nous sommes en capacité de concurrence avec ces pays ? **L'agriculture de notre région sera-t-elle gagnante dans ces échanges ?**

La production de fruits et légumes subit une très grave **crise due essentiellement à la concurrence** des importations méditerranéennes, exacerbée par les accords de libre-échange et les facilités logistiques (dont les ports : Port Vendres, 40% des importations fruits et légumes du marché Saint Charles). Ces productions ont perdu 1/5 de leur surface entre 2000 et 2010 (*Agrreste*, mai 2012), ne résistant pas à la concurrence de pays comme le Maroc où la main d'œuvre est payée dix fois moins qu'en France. **Le prix des tomates a ainsi baissé de 40% en 5 ans.**

L'agriculture régionale a perdu 30% de ses emplois en 10 ans. L'agriculture bio, demandant plus de main d'œuvre n'est pas épargnée par cette concurrence.

LE TRANSPORT DU VIN

L'exportation de vin vers l'Asie ne connaîtra pas d'augmentation justifiant de nouvelles capacités de transport. Ce vin est traditionnellement transporté par les ports de Sète (1 million de tonnes) ou Marseille (235 000 t) qui disposent déjà des infrastructures et des entreprises spécialisées pour le stockage et l'embarquement du vin.

Le vin produit en LR est fortement concurrencé par les vins du Nouveau monde, surtout sur le marché asiatique, et également par la production même de la Chine qui est passée à 12 millions d'hectolitres.



Avec une augmentation de production (50%) et de surface (176%) sur 10 ans, la Chine est devenue exportatrice (2 millions d'hL, 23 millions de dollars ; +227% en valeur entre 2009 et 2011). Ses importations augmentent (214%), mais ne concernent le vin français que pour 1/3 des volumes, essentiellement des vins haut de gamme, les vins premiums étant importés du Chili, d'Australie, d'Espagne et d'Italie. La région exportait en 2011 vers la Chine 262 600 hL au prix moyen et très faible de **2€30/L**.

Le seul vin qui transiterait par PLN serait du vin à bas prix ou de l'alcool de vin en vrac, marché hasardeux au vu de l'augmentation de production des pays émergents et de la santé des entreprises viticoles de la région.

UN DOMAINE LEADER DE L'INNOVATION RÉGIONALE ? (p. 51)

Le « plus grand vignoble du monde » en LR a réduit sa surface de 60 000 Ha entre 2000 et 2010 (-21%) après l'avoir déjà réduit de 17% entre 1988 et 2000.

Sa population agricole vieillit, la proportion d'agriculteurs de plus de 40 ans a doublé dans cette période, passant à 54%.

Le revenu agricole de la région est d'une moyenne de 16 000 € pour les 3 dernières années, le plus faible de France, moins de la moitié de la moyenne française.

La vocation exportatrice du LR est à reconsidérer, 47% des exploitations viticoles sont petites, d'une surface moyenne de 2,6 Ha ; ces 8 600 exploitations restent un gisement d'emplois important. La plupart sont dans l'incapacité d'aborder un marché international très concurrentiel.

En matière d'emploi un bilan très négatif pour la viticulture est à craindre. L'argent dépensé par les collectivités serait mieux utilisé pour la satisfaction du marché de proximité.

LES CÉRÉALES (p. 55-56)

Les céréales représentent 38% du volume traité actuellement à PLN pour un total de 825 000 tonnes, essentiellement du blé dur cultivé dans le Lauragais et le Sud Ouest.

Les subventions PAC aux céréaliers français (39 700 € en moyenne par exploitation) prennent à elles seules la moitié du budget PAC pour seulement 20% des agriculteurs. **La réforme de la PAC prévoit une réduction des aides à ce secteur, qui impactera la production.**

La céréale demande peu de main d'œuvre, l'incidence d'une hausse de production serait quasiment nulle sur l'emploi et favoriserait la concentration des exploitations. Seules 600 exploitations sur le Languedoc-Roussillon cultivent 78% des 83 000 Ha de céréales.

Le blé dur représente 90% des céréales transitant par PLN et 69% de la sole céréalière. Il est exporté essentiellement vers la Grèce, l'Italie et l'Algérie, dont les situations économiques font craindre une diminution des importations, ces pays étant en capacité d'augmenter leur production.

Les oléagineux représentent 19% de la sole avec une tendance à la diminution. La France importe des oléagineux (huile de palme, soja) suite au soutien de l'UE aux agro-carburants. Ce soutien étant remis en question, **la filière oléagineuse devient incertaine**. S'il est souhaitable que les oléagineux se développent, d'un point de vue agronomique comme pour la souveraineté alimentaire, il est peu imaginable que les oléagineux de la région, essentiellement du tournesol, soient exportés.

Les protéagineux (légumineuses) sont largement déficitaires (les accords de Dillon puis de Blair House limitent les surfaces aidées par l'UE et détaxent les importations US). Ainsi les élevages du LR importent les $\frac{3}{4}$ de leurs besoins en protéines végétales (soja OGM). Malgré un relèvement de la surface cultivée en LR, celle-ci n'atteint que 3 600 Ha en 2010 ; il en faudrait dix fois plus pour inclure ces cultures dans un assolement correct, afin d'économiser des engrais azotés, d'améliorer l'état agronomique des sols et de relocaliser la production de protéines végétales pour la consommation humaine et animale.

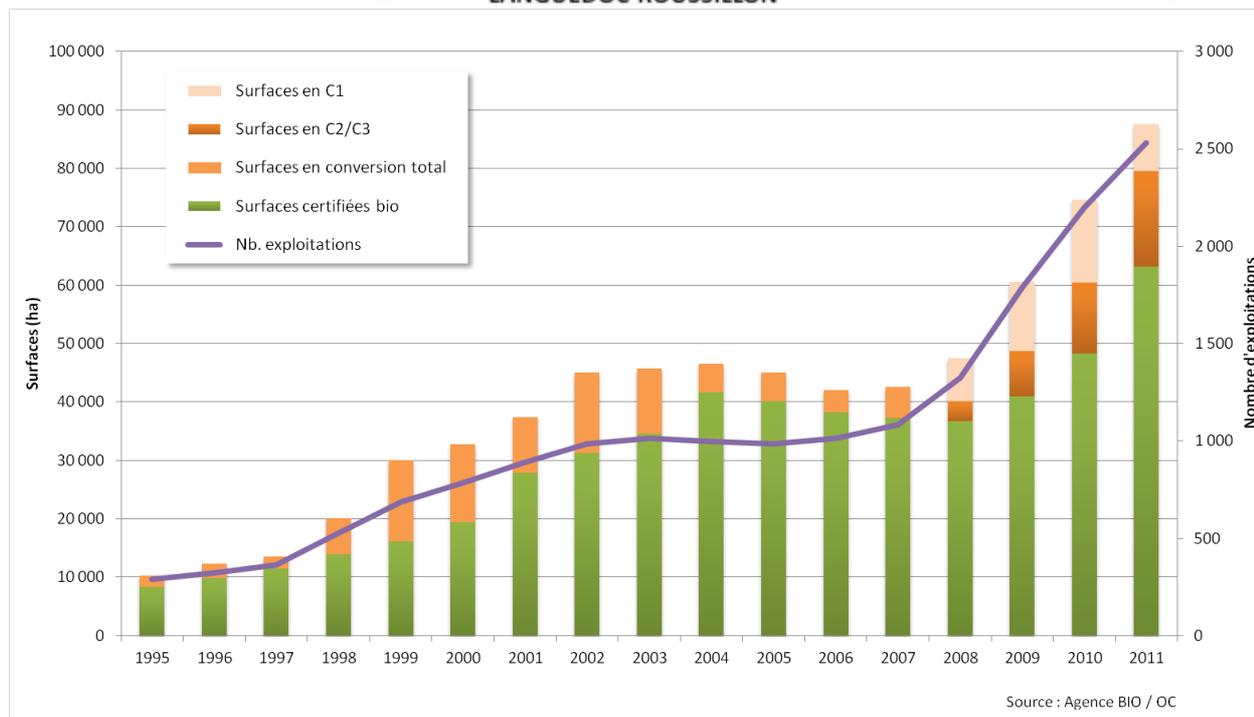
Pour atteindre un tel objectif il faut subventionner ces cultures.

En conclusion les perspectives d'agrandissement des capacités d'exportation de céréales sur PLN ne paraissent ni souhaitables, ni réalisables. Dans ce secteur agricole déjà très concentré qui continue l'intensification de la mécanisation, il n'y a pas d'emploi à espérer.

L'augmentation des exportations céréalières de 30% (p. 64) est irréalisable en terme de capacité de production comme de marchés.

Les principes d'agrobiologie visant à réduire les importations, et les reconversions dans ce secteur étant nombreuses, il faut en tenir compte pour ne pas mettre en péril une économie dynamique mais fragile.

Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique LANGUEDOC-ROUSSILLON



LES AGRO-CARBURANTS (p. 62)

L'essor escompté des agro-carburants est à reconsidérer complètement.

Hors le problème moral d'utiliser des aliments pour remplir les réservoirs quand un milliard d'humains est sous-alimenté, citons les dernières directives de la politique UE qui sont pour une diminution des aides à ce secteur (en France 250 millions d'euros par an par les seules défiscalisations) et la part des agro-carburants première génération dans les carburants doit baisser à 5%, au lieu des 10% prévus en 2002 (actuellement ce seuil est à 6,7% en France).

Le Conseil Régional annonçait en 2011 l'arrivée de Sime Darby sur PLN pour importer 2 millions de tonnes d'huile de palme. Cette entreprise y renonçait en 2012 au vu du contexte économique...

BILAN EMPLOI (p. 68)

La comptabilité en terme d'emplois induits par l'agrandissement donne l'illusion que le port serait uniquement un port d'exportation, on ne sait rien des importations.

Il faut établir un bilan complet des emplois créés et de ceux supprimés, et élargir le territoire de l'étude à la région, voire au grand sud.

CONCLUSION

L'agrandissement des capacités d'import/export sur PLN pour les produits agricoles n'est pas nécessaire ni souhaitable ; il n'apportera pas d'emploi, mais facilitera la mise en concurrence des agricultures du bassin méditerranéen, contribuera à la disparition des paysans, au détriment de la souveraineté alimentaire.

Ces 200 millions d'euros d'argent public, bien utilisés, permettraient d'installer a minima 2 000 agriculteurs pour fournir les produits locaux et bio qui font défaut à la restauration collective (cantines, hôpitaux, crèches, etc.) et aux marchés locaux, avec des conséquences positives sur les territoires ruraux de la région.